



GILLES FERT



**LES FICHES  
PRATIQUES  
DE  
L'APICULTEUR**

*Tous  
les gestes  
de l'apiculteur  
débutant  
en 65 fiches*

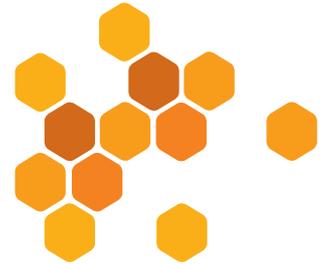


*préface de  
JEAN-MARIE PELT*

*Rustica éditions*

# SOMMAIRE

Avant-propos.....	8	<b>18</b> Les nourrisseurs.....	46
<b>1</b> 6 bonnes raisons d'installer une ruche au jardin.....	12	<b>19</b> Nourrir ses abeilles.....	48
<b>2</b> Mes abeilles et la loi.....	14	<b>20</b> Peser sa ruche.....	50
<b>3</b> Créer un rucher.....	16	<b>21</b> Piéger des essaims.....	52
<b>4</b> Choisir un type de ruche.....	18	<b>22</b> Choisir un type de ruchette.....	54
<b>5</b> La ruche kényane.....	20	<b>23</b> Savoir observer un couvain.....	56
<b>6</b> Choisir le bon support.....	22	<b>24</b> Les prédateurs du rucher.....	58
<b>7</b> Bien se protéger au rucher.....	24	<b>25</b> La fausse teigne.....	60
<b>8</b> La caisse à outils au rucher.....	26	<b>26</b> Prévoir de l'eau.....	62
<b>9</b> Ouvrir sa ruche.....	28	<b>27</b> La visite de printemps.....	64
<b>10</b> Recharger l'enfumeur en combustible.....	30	<b>28</b> La visite d'automne.....	66
<b>11</b> Allumer l'enfumeur.....	32	<b>29</b> Préparer l'hivernage.....	68
<b>12</b> Déplacer ses ruches.....	34	<b>30</b> La visite de contrôle d'hiver.....	70
<b>13</b> Transporter des abeilles.....	36	<b>31</b> Sauver une colonie par « aspiration ».....	72
<b>14</b> Choisir ses abeilles.....	38	<b>32</b> Diviser une ruche.....	74
<b>15</b> Renouveler les cadres.....	40	<b>33</b> Transférer une colonie.....	76
<b>16</b> Utiliser des cadres en plastique.....	42	<b>34</b> Récolter un essaim sauvage.....	78
<b>17</b> L'indispensable cérificateur solaire.....	44	<b>35</b> Récolter une colonie sauvage installée.....	80
		<b>36</b> Récolter un essaim nu.....	82
		<b>37</b> Installer un paquet d'abeilles.....	84



<b>38</b> Prélever une colonie entre fenêtre et volet.....	86	<b>53</b> Introduire une reine.....	116
<b>39</b> Réunir deux colonies.....	88	<b>54</b> Limiter l'essaimage.....	118
<b>40</b> Diviser une colonie sans recherche de reine.....	90	<b>55</b> Conserver les mâles.....	120
<b>41</b> Multiplier des essaims par division.....	92	<b>56</b> Les congrégations de mâles.....	122
<b>42</b> Éviter le pillage.....	94	<b>57</b> L'incubateur de cellules.....	124
<b>43</b> Pour ou contre la grille à reine ?	96	<b>58</b> L'importance du pollen.....	126
<b>44</b> Récolter les cadres de miel.....	98	<b>59</b> Changer la reine.....	128
<b>45</b> Récolter du pollen.....	100	<b>60</b> Trouver la reine.....	130
<b>46</b> Récolter de la propolis.....	102	<b>61</b> Poser une hausse au bon moment.....	132
<b>47</b> La dérive.....	104	<b>62</b> Produire son miel en rayon.....	134
<b>48</b> Le test de comportement hygiénique.....	106	<b>63</b> Préparer de la pâte protéinée.....	136
<b>49</b> Que faire des bourdonneuses ?.....	108	<b>64</b> Tour du monde des bonnes idées (1).....	138
<b>50</b> Diminuer l'agressivité dans le rucher.....	110	<b>65</b> Tour du monde des bonnes idées (2).....	140
<b>51</b> Conserver une reine de grande valeur.....	112	Glossaire.....	142
<b>52</b> Marquer et clipper les reines.....	114	Index.....	142

# AVANT-PROPOS

Tout en restant un loisir suscitant satisfactions et découvertes, l'apiculture est aujourd'hui de plus en plus technique. L'environnement qui se dégrade, l'apparition de parasites de l'abeille font que le passionné des abeilles doit continuellement s'informer et se remettre à niveau. C'est l'objectif de cette nouvelle publication sur les bonnes pratiques au rucher.

Plus de vingt-cinq saisons apicoles m'ont permis d'engranger de nombreuses astuces d'apiculteur et de les mettre en pratique sur ma propre exploitation. Aujourd'hui, le temps est venu de partager ces connaissances en compilant ces fiches, parues dans la revue *Abeilles & Fleurs* au cours des six dernières années.

Tout a commencé lorsque Henri Clément, responsable de la revue, m'a sollicité pour écrire quelques articles. La période hivernale, plus calme, m'a permis d'accéder à sa requête et je me suis pris au jeu. Le partage d'expériences au cours de plusieurs séjours sur des exploitations à travers le monde m'a donné accès à des échanges fructueux et permis d'apprendre les bons gestes dans le rucher. La plupart des photos de ces fiches ont été réalisées aux quatre coins de la planète. Je tiens à remercier mes collègues pour leur accueil, ainsi que leur partage de connaissances et leur passion sans limites.

On ne saurait trop recommander aux jeunes apiculteurs professionnels d'effectuer des stages sur des exploitations étrangères avant de s'installer. Quant aux amateurs (mot qui vient d'« amour » !) de l'apiculture, le voyage touristique prend souvent une autre dimension lorsqu'on a la passion des abeilles. On goûte les miels exotiques, on observe plus attentivement la flore locale, et on rencontre les apiculteurs du pays avec qui les échanges sont faciles, et ce grâce à une passion commune : l'abeille.

Contrairement à d'autres élevages, l'apiculture n'en est probablement qu'à ses balbutiements, en tout cas pour ce qui est de la compréhension et du fonctionnement de la colonie. Les récentes publications scientifiques sur les phéromones nous permettent de mieux comprendre ce que nous observons sur nos ruches sans pouvoir vraiment l'expliquer. Bien d'autres travaux scientifiques restent à paraître, et c'est pourquoi notre activité apicole est aussi palpitante.





En récoltant nectar et pollen, l'abeille effectue la pollinisation et nous offre ainsi un tiers de notre alimentation. Elle a cependant de plus en plus de difficultés à survivre dans un environnement particulièrement affecté par l'activité humaine. En protégeant nos abeilles, nous nous protégeons et rendons un grand service aux générations futures.

J'espère que ces fiches permettront au plus grand nombre de parfaire leurs connaissances apicoles ou de faire le premier pas en installant une ruche dans leur jardin. Quoi de mieux qu'une colonie d'abeilles derrière la maison... ou pourquoi pas sur le balcon, quand les réglementations le permettent ? Elle offrira du miel pour toute la famille, une source de bonheur et de curiosité pour les grands comme pour les petits. Rien de tel pour déclencher la curiosité, l'amour et le respect de la nature chez nos enfants.

Gilles FERT  
[www.apicultureaquitaine.fr](http://www.apicultureaquitaine.fr)







**LES FICHES  
PRATIQUES  
DE  
L'APICULTEUR**

**1**

# 6 BONNES RAISONS D'INSTALLER UNE RUCHE AU JARDIN

*C'est décidé, ce printemps, vous installez une ruche dans le jardin ! Vos fruitiers profiteront de la pollinisation, vous aurez un peu de miel pour la famille, mais surtout vos abeilles seront une source de découvertes extraordinaires pour les enfants. Rien de tel qu'une ruche pour développer leur curiosité. Leur rythme de vie deviendra un peu plus harmonieux avec les saisons. Bien entendu, il y a des règles à respecter. Des abeilles dans le jardin, ce n'est pas aussi anodin que des poules ou des lapins. Tenez compte du voisinage et tout se passera bien. N'hésitez plus et profitez pleinement de votre ruche !*

**1** Rien de mieux pour un enfant que de tremper le doigt dans un rayon de miel frais, aux arômes incomparables. L'émotion de notre première récolte est pour toujours gravée dans notre mémoire. Si cet événement a lieu en présence des enfants, c'est le bonheur. L'autosuffisance en miel pour la famille est une grande satisfaction. De toute façon, notre miel est toujours le meilleur !

**2**

Votre ruche peut vous offrir davantage que du miel. Si vous avez la chance d'être dans une zone « propre », pas trop affectée par l'activité humaine et industrielle, le pollen est un complément alimentaire d'exception. Conservez-le tout simplement au congélateur. Cette récolte printanière vous permet également de suivre l'évolution des floraisons en observant les différentes couleurs des pelotes de pollen.

**3**

Toute la flore environnante, et plus particulièrement vos arbres fruitiers et ceux de vos voisins, profiteront de la pollinisation par vos abeilles. Certains apiculteurs professionnels louent leurs ruches aux arboriculteurs ou producteurs de semences pour justement assurer une bonne pollinisation. Les récoltes s'en trouvent augmentées en quantité et qualité. Une fleur de pommier bien fécondée donnera un fruit parfaitement développé, qui se conservera plus longtemps et sera plus riche sur le plan gustatif.





**4** Vos abeilles sont des indicateurs biologiques particulièrement sensibles. C'est un signe de bonne santé de votre environnement quand elles se développent bien et produisent bien. Informez vos voisins sur le rôle pollinisateur de vos abeilles et offrez-leur un pot de miel. Sensibilisez-les aux risques de mortalité s'ils utilisent trop de pesticides.



**5** Ouvrir une ruche lorsqu'on débute, c'est aussi la satisfaction de surmonter ses craintes, voire une phobie en manipulant un insecte réputé dangereux. Pensez quand même à prendre toutes les précautions nécessaires, surtout pour votre entourage.



**6** La ruche dans le jardin permet également de développer la curiosité des enfants. Débarrassez les abeilles d'un cadre de couvain, provoquez la naissance d'une abeille ouvrière après avoir déchiré l'opercule et vous observerez leur regard émerveillé. La ruchette d'observation vitrée, composée d'un seul cadre, permet également aux enfants d'observer nos abeilles sans risque.



### *Le saviez-vous ?*

*La production de 80 % des espèces cultivées en Europe dépend directement de la pollinisation par les insectes, en particulier les abeilles. Les estimations actuelles chiffrent la valeur de la production agricole européenne des pollinisateurs à environ 15 milliards d'euros.*

### **CONSEIL**

*Nos abeilles ne sont pas les seuls pollinisateurs. On a recensé plus de 20 000 espèces d'abeilles sauvages ; la plupart sont solitaires et ne piquent pas. Vous pouvez donc installer des « hôtels à insectes » dans le jardin. Ils sont composés de petits tubes, par exemple en bambou, où les andrènes et autres osmies viennent se reproduire.*

## 2 MES ABEILLES ET LA LOI

*Avoir des abeilles dans le jardin n'est pas anodin. Non seulement il faut connaître la législation, mais il y a aussi des règles à respecter. Avant tout, pour que tout se passe bien, tenez compte du voisinage. Faites en sorte que votre rucher ne soit pas perçu comme une menace directe. Afin de faciliter les rapports avec vos voisins, pensez à leur offrir un peu de miel à l'issue de la récolte. Enfin, n'oubliez pas de placer un abreuvoir d'eau avant que vos abeilles ne prennent l'habitude de s'abreuver dans la gamelle du chien du voisin.*

**1** C'est le code rural (art. 206 et 207, ch. II, « Des animaux de basse-cour, pigeons, abeilles, vers à soie et autres ») qui nous informe sur les distances d'installation des ruches (art. 216-11). Il est disponible auprès des organismes apicoles et à la préfecture. Les préfets, après avis des conseillers généraux, fixent la distance à respecter par rapport aux voisins ou à la voie publique. Le maire de votre commune est également habilité à prendre un arrêté à ce sujet. Dans certains départements, les ruches ne peuvent être installées à moins de 100 m d'une habitation ou d'un établissement à caractère collectif (hôpital, école, caserne...), 20 m d'une voie publique et de toute propriété privée. Toutefois, la distance est abolie dans la mesure où les ruches sont isolées selon des consignes précisées dans l'article 211-7. « Le respect des distances ne s'applique pas si le rucher est entouré (à au moins deux mètres des ruches) d'un obstacle continu d'au moins deux mètres de haut : palissade de planches, haie vive ou sèche, mur... » Ainsi, en pratique un rucher entouré d'un mur de 2 m de haut peut être, au regard de la loi, installé n'importe où.



**2** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la législation oblige à déclarer les ruches chaque année, courant décembre, à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de votre département. Pour la première ruche, le délai est d'un mois après son installation ou sa prise de possession. Certains groupements de défense sanitaire apicole (GDSA) départementaux font le relais avec la DDPP. Sur cette déclaration, vous devez porter tous vos ruchers, y compris ceux implantés hors de votre département de résidence. Il vous sera attribué un numéro d'immatriculation permanent (NAPI) de 8 chiffres commençant par le numéro de votre département. Vous devez l'afficher sur un panneau dans le rucher (lettres d'au moins 8 cm de haut pour 5 cm de large). Si vous faites le choix d'identifier les corps de ruches, le numéro d'immatriculation doit figurer sur au moins 10 % des ruches. Si la totalité des ruches sont identifiées, la hauteur minimale des lettres ne doit être que de 3 cm. Bien entendu, vous devez collaborer avec les agents sanitaires, spécialistes apicoles, et déclarer en mairie et auprès de la DDPP toute suspicion ou apparition de maladie légalement contagieuse (loque américaine et européenne, acariose, nosémoose...).



**3** N'hésitez pas à souscrire une assurance (responsabilité civile et assistance juridique) par l'intermédiaire d'une revue apicole; le coût en est particulièrement modique (environ 0,90 €/ruche). Attention, vous êtes pleinement responsable des dégâts éventuels causés par vos abeilles. Il est aussi fortement conseillé d'adhérer au GDSA de votre département. Cela vous permet d'obtenir toutes les informations concernant les maladies des abeilles, et dans la plupart des départements, de bénéficier de visites conseils et d'une réduction sur les produits de traitement contre les varroas.



**4** Sur le plan fiscal, vous pouvez posséder jusqu'à 10 ruches sans payer d'impôt pour une consommation privée. Si vous possédez plus de 10 ruches, vous devez remplir en plus de votre déclaration de revenu habituelle le formulaire 2042 C et 2342 précisant que vous avez une activité agricole. Au-delà de 50 ruches (40 pour certains départements), vous devez cotiser à la Mutualité sociale agricole (MSA).



**5** Si vous commercialisez votre miel, vous devez tenir un registre d'élevage, prévu par l'article 253-II du code rural. Un arrêté en date du 5 juin 2000 en a fixé les modalités et le caractère obligatoire. Ce registre d'élevage contiendra vos déclarations sanitaires DDPP, toutes les informations sur les traitements, les ordonnances des produits de traitement... Vous devrez le conserver pendant une durée minimale de 5 ans. Il vous faudra également être titulaire d'un numéro Siret, fourni par la chambre d'agriculture. En revanche, si votre miel n'est destiné qu'à la famille et aux amis, vous devez obtenir auprès de la DDPP un numéro Numagrit.



**6** Vos abeilles ne doivent pas importuner les voisins ou les passants. À la suite d'une maladresse au rucher, elles peuvent devenir agressives dans un rayon de plusieurs centaines de mètres. C'est le cas lorsque vous récoltez des hausses de miel en période de disette, où le pillage se déclare fréquemment, déclenchant beaucoup d'agressivité. Vous observerez également plus d'agressivité après un nourrissage. C'est pourquoi il vous faut récolter ou distribuer le sirop en fin de journée ou à la tombée de la nuit pour limiter les risques.



# 3

## CRÉER UN RUCHER



*Avant d'installer quelques ruches dans votre jardin ou dans le bois voisin, renseignez-vous sur les distances à respecter. Par ailleurs, ne serait-ce que pour entretenir de bonnes relations avec vos collègues apiculteurs, évitez de placer des ruches à une distance trop proche des leurs. N'hésitez pas à faire un inventaire de la flore mellifère et pollinifère dans un rayon de quelques kilomètres afin d'éviter la surpopulation.*

**1** Les distances à respecter varient selon les départements. C'est la préfecture qui, par un arrêté préfectoral, fixe la distance à respecter entre les ruches et les propriétés voisines ou la voie publique. Cela peut varier de 20 m à plusieurs centaines de mètres suivant la densité de population et les traditions apicoles du département (voir art. 211-6 et 211-7).



**2** La présence d'une haie vive ou d'un mur d'une hauteur minimum de 2 m permet d'installer des ruches sans tenir compte des distances. Mais attention, en cas de plaintes des voisins, le maire a la possibilité de faire déplacer les ruches. L'idéal est de trouver un emplacement accessible avec le véhicule afin de faciliter les manipulations de matériel. Attention aux zones inondables ou aux risques d'incendie. N'oubliez pas d'afficher votre numéro d'immatriculation (NAPI) de manière bien lisible de l'extérieur du rucher. Ce numéro est attribué par la direction des services vétérinaires à l'issue de votre première déclaration.



**3** On peut penser que le rucher présenté sur la photo n'est pas très bien entretenu. Mais la présence de la végétation et de repères permet aux abeilles de beaucoup mieux s'orienter. De plus, l'herbe haute rend moins vulnérables les butineuses en cas d'attaques des frelons.



**4** Afin de maintenir de bonnes relations avec le voisinage, il faut éviter que vos abeilles n'aillent s'abreuver dans les jardins alentour. En conséquence, pensez à placer avant les grandes chaleurs une source d'eau propre à la disposition de vos abeilles. Un apport en minéraux peut se faire en ajoutant 3 g de sel de mer par litre d'eau.



**5** La quantité de ruches installées dépend des ressources mellifères et pollinifères de la région. En zone de bocage, il est admis qu'une trentaine de ruches sédentaires par emplacement est un maximum. La distance raisonnable par rapport au rucher voisin serait de 2 à 3 km. En revanche, en périodes bien précises de floraison monoflorale et abondante comme le tournesol, le colza, la lavande..., il est parfois possible d'installer plus d'une centaine de colonies par emplacement.



**6** Votre rucher doit être abrité des vents dominants soit par un talus soit par une haie vive. L'exposition sud-sud-est est préférable. Sous nos climats tempérés, le plein ensoleillement ne semble pas déranger les abeilles si elles ont de l'eau à leur disposition.



### *Extrait du code rural*

*Article 211-7 : Les maires prescrivent aux propriétaires des ruches toutes les mesures qui peuvent assurer la sécurité des personnes, des animaux, et aussi la préservation des récoltes et des fruits. À défaut de l'arrêté préfectoral prévu à l'article précédent, les maires déterminent à quelle distance des habitations, des routes, des voies publiques les ruchers découverts doivent être établis. Toutefois ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité.*

## 4

# CHOISIR UN TYPE DE RUCHE

*Quelle est la meilleure ruche : la Dadant, la Langstroth, la Voirnot... ? Comment prendre une décision suite aux avis passionnés et divergents recueillis auprès des apiculteurs ? Préférez le modèle le plus utilisé dans votre région. Vous profiterez ainsi de l'expérience de vos collègues qui auront pu observer le comportement de leurs abeilles au cours des saisons. De plus, si vous souhaitez échanger du matériel ou des essaims avec vos amis, vous aurez plus de chance d'avoir des cadres standards.*

**1** La ruche de type Dadant 10 cadres est certainement la plus utilisée en Europe. Dès le printemps, on place sur le corps de ruche une ou plusieurs hausses d'une hauteur de 17 cm, afin que les abeilles puissent emmagasiner leur récolte. D'un volume supérieur à celui de la Langstroth (44 litres), la Dadant (54 litres) présente davantage de sécurité de réserve. Parfois elle comporte 12 cadres, offrant encore plus de réserves pour les hivernages, en zone de montagne par exemple.



**2** La Langstroth ou « standard » est le deuxième modèle de ruche le plus utilisé dans le monde. Souvent conduite en ruche divisible, c'est-à-dire que le corps de ruche et les hausses sont de même dimension, elle offre l'avantage de n'avoir qu'un type de cadre. Sous nos latitudes où nous pratiquons une apiculture moins mécanisée que dans les pays du Nouveau Monde, nous l'utilisons plutôt avec des hausses d'une hauteur de 17 cm, ce qui rend les manipulations beaucoup plus aisées.



**3** L'abbé Voirnot (1844-1900) a mis au point une ruche cubique. De dimensions intérieures de 36 x 36 x 36 cm, elle respecte bien la forme de la grappe d'abeilles. Elle reste utilisée dans les régions aux hivers longs et rigoureux comme l'est et le centre de la France. Si vous divisez en deux compartiments sa hausse qui correspond à la moitié de la hauteur du corps, vous obtenez un excellent modèle de nucléus de fécondation.



**4** La ruche de l'abbé Émile Warré (1867-1951) est le modèle de ruche qui retrouve un certain succès actuellement. Légèrement plus petite que la Voirnot mais carrée (30 x 30 cm), elle respecte bien la forme de la grappe d'abeilles. On l'utilise en divisible, donc les dimensions du corps et des hausses sont identiques. Elle se conduit souvent sans cadres, juste avec des barrettes de dessus sur lesquelles les abeilles construiront leurs rayons ; on retrouve le même principe que pour la ruche kényane. Si vous choisissez de la conduire avec des cadres, la ruche Warré offre également l'avantage de n'avoir qu'un seul modèle.



**5** Le modèle de ruche Layens a un parcours étonnant. Créé en 1865 par M. de Layens, apiculteur dans l'est de la France, ce type de ruche est aujourd'hui délaissé en France alors qu'en Espagne, il représente dans certaines régions plus de 70 % des ruches. C'est une ruche qui se travaille sans hausse, uniquement sur la longueur, ce qui pose le problème de la qualité du miel récolté après les traitements contre la varroase.



**6** La ruche kényane demande à être plus connue même dans nos contrées. Directement inspiré des ruches traditionnelles grecques, ce modèle est réalisable sans fournitures ni outillage particuliers. De forme trapézoïdale, elle n'a pas de dimensions précises, sauf pour les barrettes de dessus qui correspondent à l'écartement naturel des rayons.



**Précaution**  
*En règle générale, si vous êtes installé dans une région aux hivers rigoureux, utilisez un modèle de ruche plus volumineux que si vous êtes dans une région clémente.*

### CONSEIL

*Les abeilles ont une capacité d'adaptation telle que le type de ruche leur importe assez peu, mais une standardisation du matériel dans le rucher vous facilitera le travail.*

# 41

## MULTIPLIER DES ESSAIMS PAR DIVISION

*Vous pouvez multiplier par deux votre cheptel grâce à une division. Si vous possédez plusieurs colonies, multipliez celle qui a les caractères qui vous conviennent comme la douceur, la production de miel... C'est le début de la sélection.*

- 1** La colonie doit être bien développée. Si ce n'est pas le cas, continuez à la stimuler avec un nourrissage de sirop (sucre ou miel) à 50 % de concentration. Un apport de pâte protéinée placée juste au-dessus du couvain donne de bons résultats également.



- 2** Il est préférable de démarrer un nouvel essaim dans une ruchette d'un volume de 4 ou 5 cadres. Une quarantaine de jours après, vous pourrez la transvaser dans un corps de ruche 10 cadres. Si vous ne disposez pas de ruchette, vous pouvez utiliser une partition en bois pour confiner la population sur 5 cadres. Ou encore, vous avez la possibilité de diviser le corps de ruche en deux parties avec entrées opposées et ainsi, de démarrer deux essaims.



- 3** Effectuez la division par une belle journée ensoleillée. Les abeilles seront moins agressives. Il vous sera plus facile de trouver la reine si vous souhaitez l'isoler. Utilisez le minimum de fumée pour faciliter sa localisation. Elle se trouve généralement sur les cadres de couvain. Si l'opération reste infructueuse, refermez tout et revenez 2 ou 3 heures après. Si vous ne trouvez toujours rien, reste à filtrer toute la population à travers une grille à reine ou bien d'opérer comme indiqué ci-après.





- 4** Autre solution : faire monter les jeunes abeilles toutes seules, sans la reine. À partir de votre colonie forte, prélevez 2 ou 3 cadres de couvain de tout âge. Secouez les abeilles. Complétez les cadres manquants et placez une grille à reine sur votre colonie à diviser. Superposez un corps de ruche dans lequel vous placez les cadres de couvain. Distribuez un petit nourrissage. Le lendemain, il ne vous restera plus qu'à transvaser dans votre ruchette ces cadres de couvain recouvert d'abeilles sans reine qui sont montées, attirées par les phéromones du couvain.



- 5** Placez dans la ruchette les 2 ou 3 cadres de couvain avec leurs abeilles. Pensez à compléter votre nouvel essaim avec deux cadres de réserves miel et pollen. Si vous opérez en pleine période de miellée, un cadre de réserve suffit, vous complétez avec un cadre de cire gaufrée. Si vous disposez d'un second emplacement, déplacez cette nouvelle colonie à plus de 4 ou 5 km pour éviter que les abeilles ne reviennent à leur ruche d'origine. Sinon, il faut peupler en conséquence cette ruchette qui perdra une partie des butineuses dans les jours suivants et n'introduire que 1 ou 2 cadres de couvain naissant afin d'éviter son refroidissement.



- 6** Comme après chaque opération d'élevage, il est bon de nourrir un peu pour faire passer le stress. Hors période de miellée, il en va même de la survie de notre nouvelle colonie. Attention au pillage déclenché par ce nourrissage, surtout si vous faites ce sirop à partir de miel. Dans ce cas, il est préférable de nourrir à la tombée de la nuit. Pensez à réduire l'entrée de cette ruchette pour éviter ce pillage.



### **Précaution**

*Dans les régions où sévit le frelon asiatique, pensez à réduire l'entrée de la ruchette ou disposez-la directement sur le sol. La végétation devant l'entrée jouera le rôle de protection.*

### **Astuce**

*Bouchez l'entrée de la ruchette pendant le déplacement. Utilisez de la mousse synthétique, une poignée d'herbe ou un morceau de papier journal. Les abeilles se libéreront toutes seules en grignotant le papier ou dès que l'herbe sera sèche.*

# LES FICHES PRATIQUES DE L'APICULTEUR

*L'apiculture  
suscite de plus en plus  
de vocations, qu'il s'agisse  
de la pratiquer en professionnel  
ou simplement d'installer  
quelque ruches dans son jardin.*

*Découvrez tous les savoirs  
et savoir-faire indispensables  
à la création et à la conduite  
du rucher.*



*Législation, choix des premières  
abeilles, récolte du miel,  
recherche d'une reine... Grâce aux  
65 fiches en pas à pas illustrées  
par près de 300 photos, vous  
adopterez facilement les bons  
gestes, pour une pratique  
en toute sécurité.*

**Gilles Fert**  
est apiculteur, il élève  
et sélectionne des reines  
depuis près de 30 ans dans  
les Pyrénées-Atlantiques. Il assure  
également des formations apicoles en France  
et à l'étranger et a accompagné de nombreux  
projets de conservatoires et d'élevages  
de reines sur tous les continents.

**Jean-Marie Pelt** est botaniste,  
écrivain et président  
de l'Institut européen  
d'écologie.



[www.rustica.fr](http://www.rustica.fr)



18,50 €